Vivre et travailler dans la société de l'information: priorité à la dimension humaine. Livre vert.

1996/2170(COS) - 11/03/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Wim van VELZEN (PSE, NL) sur le Livre vert de la Commission, le Parlement européen engage la Commission à élaborer une programme d'action aussi complet et équilibré que possible sur les conséquences sociales et sociétales de la Société de l'information. Estimant que le Livre vert privilégie la sphère professionnelle, l'emploi et la compétitivité économique et relègue au second plan la dimension humaine de la société de l'information, le rapport est d'avis que les critères de convergence et le pacte de stabilité rendent particulièrement difficile la recherche de l'équité sociale. Il demande donc à la Commission et aux Etats membres d'élaborer un dispositif cadre prévoyant une réduction du temps de travail et donc une meilleure répartition du travail et de plus larges possibilités de formation. La Commission est invitée à présenter, d'ici la fin de l'année, une proposition sur le télétravail et les problèmes qu'il comporte en matière de couverture sociale, d'accidents et de maladies du travail, de respect de la vie privée et de fiscalité. Il lui est également demandé d'intensifier ses efforts en vue d'élaborer une politique fiscale européenne qui permette de réduire les taxes pesant sur le travail, et de concevoir de nouvelles formes de fiscalité dans la perspective de la société planétaire de l'information. Le Parlement souligne que, dans la société de l'information, l'accès aux réseaux est d'une importance primordiale et que la non-discrimination, l'interopérabilité, la protection de la vie privée et le respect des différences linguistiques doivent être considérés comme des principes fondamentaux. Le rapport suggère enfin de lancer une campagne d'initiation à l'informatique grâce à laquelle les jeunes déjà familiarisés avec ces techniques transmettraient leurs connaissances au reste de la population, notamment les jeunes chômeurs, les immigrés, les femmes au foyer et les personnes âgées. La Commission et les Etats membres devraient étudier l'idée de diplômes assortis "d'un contrat d'entretien" permettant à ceux qui achèvent une formation d'actualiser leurs connaissances et aptitudes à intervalles réguliers. D'une manière générale, le Parlement estime qu'il faut entreprendre une étude sur l'impact de l'introduction des nouvelles technologies dans l'éducation selon les différents groupes d'âge.